VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

PAR LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITES DE MANUFACTURES ETABLIS DANS LE PREMIER DISTRICT AVEC FACILITÉS D'EAU ET DE VOIES FERRÉES.

VENTE DE RECEVEUR.

La Propriété, Machines, Matériel de Roulage et Bêtes de Travail, Meubles de Bureau et Immeubles, et [illegible] en Liquidation [illegible]

CENTRAL MANUFACTURING AND LUMBER COMPANY, LTD.,

Dans l'Ilet 639, Borné par les rues Perdido, Gayoso, Poydras et Salcedo.

PRIVILEGE D'EMBRANCHEMENT DE VOIE FERREE AVEC LE I. C. R. R. CO. AND L. R. & N. CO. Près du Canal du Nouveau Bassin

La Propriété ci-dessus sera vendue en son entier. Aussi MAGNIFIQUES IMMEUBLES A DEUX ETAGES POUR MANUFACTURES Coin des rues Howard et Dryades, bâtis sur six lots de terrains, près du Canal du Nouveau Bassin et la Gare Union. Actuellement louée à bail à la A. J. Nelson Manufacturing Company, Limited et autres propriétés.

Teutonia Bank & Trust Co. vs Central Manufacturing and Lumber Co., Ltd.—No 100,297. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

A l'encan JEUDI, 22 AOUT 1912, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 Rue Baronne.

PAR ET EN VERTU d'un ordre daté et signé le 16 juillet 1912 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la Teutonia Bank & Trust Co. vs la Central Manufacturing and Lumber Company Limited, dossier No 5 et qui m'a été adressé, j'offrirai en vente aux enchères publiques, aux jour heure et lieu mentionnés, la propriété suivante, décrite, à savoir:

1. Une certaine parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville dans le carré No 639, borné par les rues Perdido, Gayoso, Poydras et Salcedo, mesurant deux cent quatre-vingt-huit pieds de face à la rue Perdido, deux cent quatre-vingt-six pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur et face à la rue Gayoso, deux cent quarante-trois pieds dix pouces de façade à la rue Salcedo et deux cent quatre-vingt-six pieds et cinq pouces en arrière, le tout plus ou moins; ainsi qu'un certain privilège d'embranchement de chemin de fer concédé par la ville de la Nouvelle-Orléans en date du 30 décembre 1901 et numérotée 1021 N. C. S. Verlander No 1395, pour l'opération d'un embranchement de voie de chemin de fer sur la rue Perdido de la voie de l'Illinois Central Company à la propriété décrite ci-dessus étant la même propriété que celle que la Central Manufacturing Lumber Company Limited acquit par achat d'Emile C. Koehl par acte passé pardevant Edouard F. Hennigues, notaire en cette ville, le 30 décembre 1904 et dûment enregistré au bureau des transferts de cette ville dans Registre 200 folio 227.

Les améliorations consistent de la scierie de la Central Mnfg Lumber Co., ainsi que toutes les machines, matériel roulant, bêtes de travail, meubles de bureau et immeubles de bureau, et autres dépendances particulières à la scierie. Le tout suivant inventaire enregistré.

2. Une certaine parcelle de terrain connue comme Propriété de l'avenue Howard de la Central Manufacturing et Lumber Co. Ltd., ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, située dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Dryades et Julie et l'avenue Howard (autrefois rue Delord), ladite parcelle de terrain étant composée de six différentes parcelles de propriété qui sont ci-dessous décrites, à savoir:

(a) Une certaine parcelle de terrain située dans le dit district et carré et mesure trente sept pieds six pouces de face à l'avenue Howard (autrefois Delord) sur cent trente pieds un pouce et deux lignes en profondeur sur le côté le plus proche de la rue Rempart et cent trente trois pieds sur la ligne du côté opposé.

(b) Un certain lot de terre situé dans ledit district et carré, mesurant en mesure américaine cinquante pieds de face à l'avenue Howard (autrefois Delord), cent cinq pieds en profondeur et face à la rue Dryades, environ cent quatre pieds sur l'autre ligne de côté et cinquante pieds à l'arrière faisant face à une allée de six pieds de large sur mitoyenne au dit lot et à la propriété adjoignant. Le tout conformément au plan No 28 en l'étude de J. Mossy, ancien notaire en cette ville.

(c) Deux certains lots de terrain situé dans le dit district et carré et mesure chacun en mesure anglaise vingt cinq pieds de face à l'avenue Howard (anciennement rue Delord) sur cent pieds en profondeur entre lignes parallèles.

(d) Une certaine parcelle de terrain située dans le dit district et carré, mesurant trente sept pieds six pouces de face à la rue Howard (autrefois Delord) sur cent trente cinq pieds six pouces en profondeur sur la ligne du côté le plus proche de la rue Dryades et environ cent trente trois pieds sur la ligne du côté opposé. Ladite parcelle de terrain étant la moitié le plus proche de la rue Dryades sur les trois lots décrits dans l'acte de partage, passé devant Andrew Hero jr., notaire, en cette ville, le 31 octobre 1877.

(e) Un certain lot de terrain situé dans ledit district et carré, désigné par la lettre A sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 9 janvier 1867 et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire en cette ville, suivant lequel plan ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Dryades entre l'avenue Howard (autrefois rue Delord) et la rue Julie, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes égales et parallèles, et le dit lot, en commun avec les lots adjacents, ont l'usage d'une allée de cinq pieds de largeur plus ou moins.

Et lesdites parcelles de terrain ci-décrites comme lettres A, B, C, D et E) ont été acquises par la Central Manufacturing et Lumber Company Limited, par achat de Robert H. Hackney, suivant actes passé devant John G. Eustis, notaire en cette ville le 18 mars 1892, et enregistré au Bureau des Transferts de cette ville, dans le registre 141, folio 544.

(f) Une certaine parcelle de terrain située dans le Premier District de cette ville et dans dans le dit carré No 275, borné par les rues Rempart, Dryades et Julie et l'Avenue Howard (autrefois Delord).

Ladite propriété est désignée par la lettre B sur un croquis et certificats d'arpentage établi par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté du 31 mai 1885 annexé à un acte passé devant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville le 9 juin 1886, et suivant lequel croquis et certificat d'arpentage la dite parcelle de terre mesure, en mesure américaine, cinquante-neuf pieds et neuf pouces de face à la rue Dryades, cent quarante trois pieds et six pouces et une ligne de profondeur sur une ligne oblique sur le côté le plus proche de la rue Julia, cent quarante deux pieds un pouce et quatre lignes en profondeur sur une ligne perpendiculaire sur le côté le plus près de l'avenue Howard (autrefois Delord) et vingt et un pieds quatre pouces et quatre lignes en largeur à l'arrière. Ledit lot B est composé de presque la totalité du lot original No 117, d'environ la moitié du lot No 116 et une petite parcelle du lot No 115 et commence à une distance de cent quarante et un pieds et dix pouces de l'angle de l'intersection de la rue Dryades et avenue Howard (autrefois Delord). Etant la même propriété que celle acquise par la Central Manufacturing and Lumber Company Limited par achat de Lawrence Gerlinger, par acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville le 10 janvier 1893, et enregistré au Bureau des Transferts de cette ville dans livre 148, folio 20.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux étages, formant le coin de l'avenue Howard et de la rue Dryades, convenable avec hangar et bâtisse dans le fond, maintenant louée à bail à la A. J. Nelson Manufg Co., Ltd., le dit bail expirant le 31 décembre 1914, enregistré dans le livre des transferts 201, folio 226.

3. Un certain lot de terre ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans Ilet No 615 borné par les rues Poydras, Perdido, Walnut et Dupré, désigné par l'arpenteur [illegible] dix formant l'enseignure des rues Poydras et Dupré et mesurant vingt-huit pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Poydras sur cent vingt pieds en profondeur et façade à la rue Dupré, étant la même propriété que la Central Mnf'g and Lumber Co. Ltd a acquise par achat de Gerhard H. A. Thomas, d'après un acte passé pardevant Charles Schneider, notaire en cette ville le 20me jour de juillet 1906 et enregistré au bureau des transferts de cette ville dans le livre 210 folio 50, le dit lot faisant face à la vase de L. R. & N. Co. et peuvent être utilisés comme chemin de ligne.

Conditions — Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur et le solde à 1, 2 et 3 ans en un crédit d'un et deux ans, devant être représenté par billets du montant égal fait par ledit acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'intérêt devant être payé annuellement; les dits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et loi du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec les stipulations contraires pour assurances, honoraires d'avocat estimation, confession de jugement etc., le procès de son échéance et toutes les autres clauses usuelles de décrédit l'acquéreur devant déposer dès pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, assumer en plus du montant de son enchère les taxes de l'année 1912, et payer pour tous certificats requis et pour l'acte de vente devant être passé devant Gustave A. Lambert, notaire en cette ville.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

Bureau 207 Baronne Bonnée.

F. Walter Dussiger, Bonnée Bonnée, receveurs.

Delvalle, H. Théard Jno J. Reilly, avocats.

21 jui—21 28—août 4 11 18 21 22

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

DOUBLE COTTAGES ET LOTS A BATIR

Bien situés près des lignes de Cars

Succession de Mme Mary Dorney, Vve de Charles Severs

No 100 269—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 5 septembre 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement rendu le 23 juillet 1912 et signé le 29 juillet 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour précitée Division D dans affaire ci-intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:—

Premier—Le double cottage en bois à un étage Nos 2006 et 2008 rue Delachaise contenant quatre chambres de chaque côté, sur un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues South Rampart, Foucher, Saratoga, et Delachaise désigné par la lettre I, sur un plan de J. O. Hasam, député voyer de ville daté du 10 mars 1908, annexé à un acte devant Jeff C. Wenck, notaire, le 10 septembre 1908 et mesure d'après ce plan vingt-neuf pieds deux pouces une ligne à la rue Delachaise vingt neuf pieds un pouce et deux cinquièmes de ligne à l'arrière sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot H de quatre-vingt-six pieds un pouce six lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot J de quatre vingt-dix pieds.

Deux—Le double cottage en bois à un étage Nos 2010 et 2012 rue Delachaise, contenant quatre chambres de chaque côté, sur un certain lot de terrain situé dans le même district et carré que la propriété décrite ci dessus désigné par la lettre J sur ledit plan de Hasam et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne sur la rue Delachaise, vingt-neuf pieds un pouce et deux cinquièmes de ligne en largeur en arrière sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot I" de quatre vingt dix pieds sur une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot "K" de quatre vingt huit pieds dix pouces et deux lignes.

Trois—Le cottage double en bois à un étage Nos 2014 et 2016 rue Delachaise, contenant quatre chambres de chaque côté, sur un certain lot de terrain désigné par la lettre K sur ledit plan par Hasam et situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci dessus et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne sur la rue Delachaise, vingt-neuf pieds un pouce et deux cinquièmes de ligne en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot I de quatre-vingt-huit pieds dix pouces et deux lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot L de quatre-vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes.

Quatrième—Le double cottage à un étage en bois Nos 2017 et 2019 rue Foucher, contenant quatre chambres de chaque côté sur un certain lot de terre situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus désignée par la lettre "G" sur ledit plan de Hasam et mesure vingt-neuf pieds sur la rue Foucher, vingt-neuf pieds un pouce et deux cinquièmes d'une ligne en largeur à l'arrière, sur une profondeur sur la ligne la plus près du Rempart de quatre vingt-douze pieds trois pouces et quatre lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot F quatre vingt-deux pieds six lignes.

Les cottages ci-dessus sont des placements payant bien.

Cinq—Un certain lot de terre vacant situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus, désigné par le No 2 sur un plan par C. G. De l'Isle, daté du 8 février 1873 et déposé en l'étude de James Fahey, ancien notaire, comme plan No 4 et suivant lequel dit plan ce dit lot No 2 adjoint le lot No 1 et mesure trente et un pieds sur la rue Rempart, la même largeur en arrière sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

Six—Un certain lot de terre vacant situé dans le même district et carré que la propriété décrite ci-dessus, désigné par la lettre H sur un plan dressé par J. O. Hasam député voyer de ville, daté du 10 mars 1908 et annexé à un acte de vente devant Jeff. Wenck notaire, le 10 septembre 1908 et mesure suivant ce plan, vingt neuf pieds deux pouces et une ligne sur la rue Delachaise, vingt neuf pieds un pouce et deux cinquièmes d'une ligne en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Rempart de quatre vingt douze pieds, trois pouces et quatre lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté de quatre vingt onze pieds, un pouce et six lignes.

Septième—Un certain lot de terre vacant situé dans le même District et carré que les propriétés décrites ci-dessus, désigné par la lettre F sur ledit plan par Hasam, et mesure vingt-neuf pieds sur la rue Foucher, vingt neuf pieds un pouce et deux cinquièmes de ligne en largeur à l'arrière, sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot G de quatre-vingt onze pieds un pouce et six lignes sur une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot E de quatre-vingt-dix pieds.

Huitième—Un certain lot de terre vacant situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci dessus désigné par la lettre E sur ledit plan par Hasam, et mesure vingt-neuf pieds sur la rue Foucher, vingt-neuf pieds un pouce et deux cinquièmes d'une ligne à l'arrière, sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot F de quatre vingt dix pieds et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot D de quatre vingt-huit pieds, deux pouces et six lignes.

Conditions — Un tiers en plus comptant, le solde dû en un an après date devant être garanti par billets avec lien du vendeur portant huit pour cent par an d'intérêt jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles et commatoires d'hypothèque. Les taxes dues et exigibles en 1912 devront être payées par l'acquéreur en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, ledit dépôt ne portant pas d'intérêt.

Les loyers devront être réservés aux vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente. Les actes de vente devront W. Walter Young, notaire, aux frais des l'acquéreur. Les enchérisseurs devront supporter tous les frais de certificats.

Dart, Kernan & Dart, H. W. Robinson, E. M. Stafford, W. Walter Young, Thos G. King, avocats.

4 août—4 11 18 25—sept 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

BON DOUBLE COTTAGE,

Nos 2033 et 2035 Rue Foucher.

Mlle Elizabeth Stevers et al vs le mineur Edward James Stevers.

No 101,062—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 5 septembre 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 22 juillet 1912 et signé le 29 juillet 1912, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour précitée Division C dans l'affaire sus-mentionnée la propriété suivante décrite à savoir—

Le cottage double en bois à un étage, No 2033 et 2035 rue Foucher, contenant quatre chambres de chaque côté; sur un certain lot de terrain situé dans le Sixième district de cette ville dans le carré borné par les rues Foucher, Delachaise, Sud Rampart et Saratoga, désigné par la lettre "C" sur un plan dressé par J. O. Hasam, député voyer de ville, daté du 10 Mars 1908 et annexé à un acte de vente de Jeff. C. Wenck, notaire, le 10 Septembre, 1908 et mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Foucher, vingt-neuf pieds un pouce et deux-cinquièmes de ligne, en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot F de quatre-vingt-sept pieds, neuf pouces et quatre lignes, et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot D de quatre-vingt-huit pieds, deux pouces et six lignes.

Conditions — Un tiers en plus comptant, le solde dû en un an après date devant être garanti par billets avec lien du vendeur portant huit pour cent par an d'intérêt jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles et commatoires d'hypothèque. Les taxes dues et exigibles en 1912 devront être payées par l'acquéreur en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, ledit dépôt ne portant pas d'intérêt.

Le loyer devant être réservé aux vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente. Les actes de vente devront W. Walter Young, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'adjudicataire devant supporter toutes les dépenses pour certificats.

Dart, Kernan & Dart, Thos G. King avocats.

4 août—4 11 18 25—sept 1 5

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

TROIS LOTS A BATIR, AMELIORES

Avec un Immeuble en Bois à Deux Etages,

Avenue Henry Clay et rue Tchoupitoulas.

Succession de Charles H. Pilcher.

No 101 050—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 15 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 9 juillet 1912 de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour précitée Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite, à savoir:

Le substantiel immeuble en bois à deux étages, sur trois lots de terrain coin de l'avenue Henry Clay et de la rue Tchoupitoulas. Le terrain est décrit comme suit:

Trois certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Sixième District de cette ville, dans la paroisse appelée autrefois Burtheville, dans le carré No onze, borné par l'avenue Henry Clay et les rues Tchoupitoulas, Calhoun et Annunciation. Lesdits lots sont désignés par les Nos vingt, vingt-et un et vingt-deux sur un croquis annexé à un acte de vente passé devant J. D. Taylor, notaire, le 24 janvier 1889. Ils s'adjoignent l'un l'autre et mesurent comme suit, à savoir:

Les lots vingt et vingt et un, mesurent chacun trente deux pieds huit pouces et quatre lignes de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Le lot vingt-deux forme le coin de l'avenue Henry Clay et de la rue Tchoupitoulas et mesure trente deux pieds onze pouces de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur et face à la rue Tchoupitoulas de cent dix pieds, entre lignes parallèles.

Et est la propriété acquise par le défunt Charles H. Pilcher, par achat de l'Union Homestead Association, suivant acte passé devant W. Morgan Gurley, notaire, le 28 avril 1910 et enregistré dans le livre des transferts 230, folio 571.

L'avenue Henry Clay est pavée. Le voisinage est bon.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente devant John R. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. J. Prowell, avocat.

14 juil—14 21 28—aout 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Terrains à bâtir qui s'améliore

Sur Ligne de Chars Electriques

—A—

"Gentilly Terrace & Edgewood".

Succession de Delphine Gravier.

No 87,657—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 22 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 15 juillet 1912, par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Premier—8 x certaine lots de terre dans l'Ilet borné par la rue Law, la Promenade Fleurdia, les rues Hunters, maintenant Eads, et Deers, désignés comme lots 11, 12, 13, 24, 25 et 26 de l'Ilet No 220 du feub urg Franklin (maintenant 1484). Les lots 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Deers sur 104 pieds, 6 pouces et 3 trois lignes en profondeur. Les lots Nos 24, 25 et 26 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Hunter, maintenant Eads, sur 154 pieds, 6 pouces et 3 lignes en profondeur, le tout d'après un plan par Surgi, daté du 27 avril 1836, acquis par Delphine Gravier, de Adolph Lange, par acte pardevant Jos Cuvillier, notaire, le 29 juillet 1836.

Deuxième—Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nlle-Orléans, désignés sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 27me jour d'avril 1836, déposé en l'étude de Joseph Cavillier, ancien notaire, par les numéros dix et onze, dans l'Ilet No 1286 [autrefois l'Ilet No 202 de l'ancien Faubourg Franklin] borné par l'avenue Franklin, les rues Eads, autrefois Hunters, Deergrove autrefois Magistrat et Law. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Eads, autrefois la rue Hunters, sur une profondeur de 104 pieds, 11 pouces et 2 lignes; entre lignes parallèles. Un grand motif pour spéculation ou placement.

Conditions: Comptant: les taxes dues et exigibles en 1912 devant être assumées par les acquéreurs en sus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente, les actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. C. Friedrichs, E. T. Florance, avocats.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Double Cottage Neufs,

Sur une avenue principale

Nos 2400 - 2402 - 2404 - 2406 Avenue Louisiana.

Succession de Thomas Roth.

No 100,889—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL,— W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 22 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 juillet 1912 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour précitée, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, dans l'affaire sus-mentionnée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Le double cottage neuf à un étage en bois Nos 2400 et 2402 avenue Louisiana, coin de la rue Howard, contenant quatre chambres, hangar, etc., de chaque côté, sur un certain lot de terrain situé dans le carré désigné par le No 592 compris entre l'avenue Louisiana et les rues Howard, Freret et Delachaise, formant le coin de l'avenue Louisiana et la rue Howard, et mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur et face à la rue Howard entre lignes égales et parallèles de 98 pieds, et est désigné par le No 8 sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 10 septembre 1896, annexé à un acte de vente par McDermott à Weil, passé devant E. L. Weil, notaire, le 2 avril 1904.

Deuxième—Le double cottage neuf à un étage en bois adjoignant la propriété décrite ci-dessus Nos 2404-2406 avenue Louisiana, contenant quatre chambres, hangar, etc., de chaque côté sur un certain lot de terrain situé dans le même district et carré que la propriété ci-dessus premièrement décrite et mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiana, sur une profondeur de 98 pieds entre lignes égales et parallèles et est désigné par le No neuf sur le plan précité, lequel dit lot commence à une distance de 30 pieds du coin de l'avenue Louisiana et la rue Howard.

La propriété sus-mentionnée est à proximité des lignes de cars, se loue au taux de $12 50 du chaque côté et $25 pour la maison. Elles sont retirées du trottoir et sous grille en fer.

Troisième—L'immeuble en bois No 3417 rue Howard et en arrière de la propriété sus-mentionnée sur un certain morceau ou parcelle de terrain situé dans le même district et carré comme celles premièrement et deuxièmement décrites ci-dessus et adjoignant celle-ci en arrière mesure 30 pieds de face sur la rue Howard, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes égales et parallèles, le dit morceau ou parcelle de terrain commence à une distance de 98 pieds du coin de l'avenue Louisiana et la rue Howard et est composé de trente pieds de l'arrière partie des lots désignés par les Nos huit et neuf, premièrement et deuxièmement décrits.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1912 devront être assumées par l'acquéreur en plus et en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant comme requis au moment de la vente. Actes de vente devant Alphonse J. Cusso, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. E. Bonner, avocat pour Mme M. Roth; Frank T. Schnabel, avocat pour Mme J. E. Roth.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

(SUR LE LOT 60x120) 932-934 RUE VALENCE

Entre les rues Magasin et Camp.

Cottages double et simple

701-703 RUE AUSTERLITZ ET 3923 RUE LAUREL.

JEUDI, LE 12 SEPTEMBRE 1912, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE Mme MARY SICK.

No 98,199—Du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 12 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 1 août 1912 et lu et signé en Cour ouverte le 8 août 1912 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

1er Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant les numéros municipaux 932 et 934 rue Valence) et toutes les dépendances qui y appartiennent situés dans le Sixième District de cette ville désignés par les Nos deux et trois dans le carré borné par les rues Valence, Magasin, Bordeaux et Camp et mesure chacun trente pieds de face à la rue Valence sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Les améliorations sont connues comme les Nos 932 et 934 rue Valence et comprennent le cottage double en bois contenant 5 chambres offices de chaque côté.

2me Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, (portant les numéros municipaux 701 et 703 rue Austerlitz et le No 3923 rue Laurel) situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No un, dans l'Ilet borné par les rues Général Taylor, Laurel, Austerlitz et Constance, et ledit lot mesure vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure des rues Austerlitz et Laurel.

Les améliorations sont connues comme les Nos 701-703 rue Austerlitz et 3923 rue Laurel et comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté 3 chambres, hangar et un cottage simple contenant galerie 4 chambres et hangar.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la portion de crédit de ladite vente ou ventes devant être démontrée par billet ou billets de l'acquéreur ou des acquéreurs à son ou à leurs propre ordre et par lui ou par eux endossés, avec intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et devant être garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acquéreur ou les acquéreurs devront assumer en plus et au-dessus du prix d'achat, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 et les actes de vente devant être passés pardevant Daniel J. Murphy, notaire public, en cette ville, aux frais des acquéreurs, un dépôt de 10 pour cent, déposé au moment de l'adjudication, à valoir sur la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

806 rue Perdido.

11 août—11 18 25—sept 1 8 12

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Bonne occasion pour placement.

Joli cottage double dans le Sixième District,

Nos 3715-3717 rue Clara.

Succession d'Alexandre McDermott— No 101 064—Division B —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—Le JEUDI, 15 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé du 11 juillet 1912, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante sera vendue:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu comme Nos 3715-3717 rue Clara, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No trois, borné par les rues Willow, Clara, Delachaise et Général Taylor, désigné comme lot No vingt-six sur une copie en bleu d'un croquis et certificat d'arpentage signé par D. E. Berthere et Son, annexé à un acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le 14 août 1906, suivant lequel croquis ledit lot mesure trente pieds en pouce et quatre lignes de face à la rue Clara, trente pieds en largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds, cinq pouces et six lignes sur la ligne de côté du dit lot No 26 plus près de la rue Delachaise et cent vingt sept pieds, un pouce et six lignes sur la ligne diagonale les longueur de l'autre ligne de côté.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme Nos 3715-3717 rue Clara contenant cinq chambres, bains, connexion d'égouts, etc., hangar dans la cour, trottoir en béton, mur en bloc de ciment de chaque côté.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en 1912 et déposer 10 0/0 chez l'encanteur au moment de l'adjudication. Actes de vente et tous certificats aux frais de l'acquéreur devant Henry G. McCall, notaire.

Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

14 juil—14 21 28—août 4 11 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Marie Seell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 101,086— Division B —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred Spitzangel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos Leutenschlaeger, avocat.

7 aout—7 11 16

Succession de Thomas Eagan et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 101,403—Division A—Attendu que Mme Alice Eagan, épouse d'Alphonse J. O'Leary, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Eagan et épouse, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, — THOMAS CONNELL, Greffier,

9 aout—9 11 18

Succession de Louis McGinty.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 101,427—Division D — Attendu que la Whitney-Central Trust and Savings Bank a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis McGinty, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que ce la peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—Foster, Milling, Brian et Saal, avocats.

10 août—10 14 19

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange P.O. Boîte 112. Nouvelle Orléans Lou

Stroudback, Stern & Gumbel. Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Susan Lippman, Veuve de Joseph Turk.

No 100,985—Cour Civile de District. Division D.

GRANDE RESIDENCE SIMPLE A DEUX ETAGES,

Ayant terrain de chaux, 1135 rue Philippe, Encoignure Camp.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI le 22 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 18 juillet 1912, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'